

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-800

sur le personnel de la Région

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter les délibérations n° 04-272 en date du 23 avril 2004 et n° 05-95 du 11 février 2005 et d'attribuer par nécessité absolue de service et à titre gratuit, pour un troisième Directeur Général Adjoint ;

- un logement de fonction ainsi que la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage et de téléphone,
- un véhicule de fonction.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-801

sur la représentation du Conseil Régional : Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS)

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au sein de la Commission consultative chargée de participer à l'élaboration et au suivi du Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux :

Mme Denise FRANCOIS
Mme Josiane LOWY
M. Jean-Claude FORAFO
Mme Dominique LEFRANCOIS
M. Eric PINEL

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-802

sur le développement économique : aides aux entreprises

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 36 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 150 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,
- . 70 000 € pour le soutien à la Recherche et Développement,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 55 700 € pour le soutien au recrutement,
- . 66 780 € pour le soutien au Conseil,
- . 14 667 € pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les aides suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 36 000 €, en subvention pour quatre bénéficiaires, au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise conformément à l'annexe 1,

- 150 000 €, en avance remboursable pour un bénéficiaire, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise conformément à l'annexe 2,

- 70 000 €, en subvention, à la SA GRANDIS, au titre de l'aide à la Recherche et au Développement ;

* sur le chapitre 939 du budget de la Région,

- 49 800 €, en subvention pour 4 bénéficiaires, au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 3,

- 4 605 €, en subvention pour 1 bénéficiaire, au titre du FRAC IAA, conformément à l'annexe 4,

- 15 000 €, en subvention pour 1 bénéficiaire, au titre de l'ARC PMI, conformément à l'annexe 5,

- 40 700 € en subvention pour 3 bénéficiaires, au titre de l'ARC IAA, conformément à l'annexe 6,

- 12 375 € en subvention pour 11 bénéficiaires, au titre du GEODE, conformément à l'annexe 7

- 14 667 € en subvention pour 3 bénéficiaires, au titre du FRAEX, conformément à l'annexe 8,

- 57 600 €, via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, pour 4 bénéficiaires, au titre du FRAA, conformément à l'annexe 9,

- 11 238 €, via la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, pour 2 bénéficiaires, au titre du FRAC Commerce, conformément à l'annexe 10 ;

- de prendre acte des subventions accordées au titre :

- du FRAC PMI, conformément à l'annexe 3,

- de l'ARC PMI, conformément à l'annexe 5;

- de proroger le délai de réalisation des programmes PRE et PRCE des 3 bénéficiaires, conformément à l'annexe 11 ;

- de maintenir le bénéfice des sommes versées aux 3 bénéficiaires, au titre du programme Prime à la Réduction des Charges, conformément à l'annexe 12 ;

- de modifier la délibération n° 04-449 du 9 juillet 2004 pour prendre acte des modifications apportées au projet de la société VAA dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Commercialisation des terrains et en ramenant de 79 566 € à 42 636 € le montant de l'aide attribuée à la Communauté d'agglomération du Pays de Flers, la surface définitivement acquise étant passée de 26 522 m² à 14 212 m² ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-803

sur le développement économique : modernisation des territoires - Pôle automobile de Blainville

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un complément de subvention de 4 059 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour les travaux d'aménagement des bâtiments sur le site de Blainville, portant ainsi le montant global de la subvention accordée par délibération n° 06-09 du 27 janvier 2006, à 4 543 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-804

sur l'économie sociale et solidaire : aide au démarrage des structures

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 250 000 € votée en 2005, un montant de 2 500 € sur le dossier « Aide au démarrage des associations et structures d'insertion ;
- d'affecter sur l'AP « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 382 800 € votée en 2006, un dossier de 2 500 € pour l'aide au démarrage des associations/structures d'insertion ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 2 500 € à l'association l'Ilôt des Echanges, pour son programme d'investissements 2006 ;
- de proroger de six mois, soit jusqu'au 30 avril 2007, la durée du programme d'investissement de l'Association « Du Jour aux Lèvres », pour l'aménagement de locaux ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-805

sur l'économie sociale et solidaire : Prime Régionale à la Création par l'Insertion

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au créateur figurant dans le tableau joint en annexe 1, un montant individuel de 1 500 € par création d'activité, soit un total de 1 500 € ;
- d'annuler la subvention accordée par délibération n° 06-316 du 21 avril 2006 au créateur figurant dans le tableau joint en annexe 2, ce dernier ayant cessé son activité ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-806

sur la mer et le littoral : ports de commerce (marchandises et voyageurs)

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de commerce » de 8 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 30 780 € pour le Port de Cherbourg,
- . 353 000 € pour le Port de Caen ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin :

- 30 780 € pour la réalisation d'une étude d'un système de protection anti-corrosion du quai des Flamands,

* à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen :

- 31 000 € pour la modernisation de l'outillage portuaire et des superstructures,

- 90 000 € pour l'acquisition de nouveaux outillages,

- 157 000 € pour des aménagements dont la réfection de terre-pleins,

- 75 000 € pour des travaux de réaménagement et de mise aux normes d'un bâtiment au nouveau bassin ;

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2006, le délai de la convention de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin, pour l'aménagement du Sud de la Darse de Mielles ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-807

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation - Ateliers individuels

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la mer » de 2 400 000 € votée en 2006, un dossier « ateliers individuels » d'un montant de 97 745,45 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 97 745,45 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- *sur proposition du service technique de contrôle,

- *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-808

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - conservation des ressources de la mer

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 05-845 du 21 novembre 2005 comme suit :

- la subvention de 5 860 € initialement attribuée à la Section Régionale Conchylicole Normandie Mer du Nord, est accordée au Comité Régional des Pêches de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre de Conchypêche 2015 avec la SRC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-809

sur l'Europe

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 590 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 5 025 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 5 025 € au Centre Régional des Lettres, au titre de la programmation norvégienne dans le cadre des Boréales 2006 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * délibération n° 06-506 du 16 juin 2006

- les bourses de 400 € sont accordées à Céline DOUAUD et à Aurélie KORICHE et non Céline DUAUD et Amélie KORICHE,

- * délibération n° 06-418 du 19 mai 2006

- la bourse de 400 € est accordée à Nino SERVY et non Nino SERVI comme indiqué ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-810

sur le tourisme : promotion touristique régionale - Comité Régional du Tourisme de Normandie

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Régional de Tourisme de Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-811

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP de report 2004 « Tourisme » de 42 544,31 €, un montant de 1 390,39 € ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 250 000 € votée en 2006, un montant global de 69 830 € dont :

- . 53 333 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,
- . 16 497 € pour le dossier « Projets Territoriaux »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 540 000 € votée en 2006, un montant de 1 750 € pour le dossier « Tourisme Handicap » ;

- de maintenir au titre du programme « Qualité dans le tourisme », la subvention de 60 979,61 € attribuée par délibération n° 01-491 du 13 juillet 2001, à la ville de Granville, pour l'aménagement des Jardins de Christian Dior,

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 53 333 € au Parc Régional Normandie-Maine, pour la réalisation d'un aménagement spécifique destiné aux personnes handicapées, dans le cadre du projet d'espace muséographique de la Maison du Parc,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 150 € à l'Association Cécitix,
- 400 € à l'Association des Paralysés de France de la Manche,
- 1 200 € à l'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 19 avril 2005, pour l'Association Cécitix,
- 13 avril 2005 pour l'Association des Paralysés de France de la Manche,
- 16 décembre 2005 pour l'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-812

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 860 000 € votée en 2006, un dossier « Emplois » d'un montant de 23 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », une subvention de 23 000 € à l'Association Tourisme en Pays d'Auge, pour la première année du poste de chef de ce projet ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} septembre 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-813

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Nouveaux Services – Emplois Jeunes »

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de contribuer :

- au titre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », au financement de 3 emplois jeunes aidés et transférés dans l'association « Les Cèdres » à Brécey (Manche), cités dans le tableau joint en annexe 1,

- au titre de la pérennisation du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », au financement à hauteur de 995,28 € de l'emploi jeune recruté en 1999 par l'association OMEGA B et transféré dans l'association « Les Cèdres » à Brécey (Manche) et cité dans le tableau joint en annexe 2 ;

- d'attribuer, au titre du programme « Nouveaux Services – Emplois Jeunes », sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 3 192,40 € conformément aux annexes 3a, 3b, 3c ;

- d'autoriser le CNASEA, à verser la subvention régionale, sur la base de la délibération n° 03-17 du 27 juin 2003 et des conventions signées entre la Région et les organismes employeurs, pour un montant total annuel de 995,28 € par poste consolidé, sur une base de 3 ans ;

- d'accorder un délai de six mois à chaque bénéficiaire à compter de l'envoi de la convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-814

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Emplois Tremplins » de 7 400 000 € votée en 2006 pour l'aide à la professionnalisation des emplois tremplins, un dossier d'un montant de 563,20 € ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Emplois Tremplins » de 107 200 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 6 391 € pour l'aide à l'investissement,

- sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 258 000 € pour l'aide à l'emploi,

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 5 120 € pour la professionnalisation des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 391 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région, pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1,

- 258 000 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- 5 120 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région pour l'aide à la professionnalisation, conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * délibération n° 06-720 du 18 septembre 2006

- la formation de Mlle SOUFFLET Mélanie (volet professionnalisation des emplois tremplins) est cofinancée par le FSE objectif 2-1-3 à hauteur de 50 % soit 960,00 €,

- l'aide de 563,20 € accordée à l'association US Thaon Le Fresne Vallée de la Mue est annulée, le financement étant pris en charge par l'OPCA ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-815

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 59 828,61 € conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-816

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des contrats aidés

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier « formation des contrats aidés » d'un montant de 3 057,60 € ;

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier « formation des contrats aidés » d'un montant de 13 732,50 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 13 732,50 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- délibération n° 06-422 du 19 mai 2006

les aides accordées pour un montant global de 2 200 € aux associations OXY Jeunes et ARSA sont annulées, le financement des actions étant pris en charge par les OPCA,

- délibération n° 06-514 du 16 juin 2006

les aides accordées pour un montant global de 857,60 € à l'Association Canton Jeunes sont annulées, le financement des actions étant pris en charge par les OPCA,

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-817

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : maisons de l'Emploi et de la Formation

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager la Région, en tant que membre constitutif « à sa demande » au sein de l'association labellisée « Maison de l'Emploi et de la Formation » du Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs, la collectivité disposant de deux postes avec voix délibérative à l'Assemblée générale et au conseil d'Administration, dont un est membre du bureau ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-819

**sur la modernisation des territoires : mesures en faveur de MOULINEX - ISPA
d'Alençon**

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 4 402 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des Territoires » d'un montant de 94 846 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association « Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon - Entreprises », les subventions suivantes :

- 22 222 € pour le soutien au projet de recherche « Amélioration du procédé de finition des pièces plastiques - galvanoplastie », au titre de l'année 2006,

- 22 223 € pour le soutien au projet de recherche « Amélioration du procédé de finition des pièces plastiques - galvanoplastie », au titre de l'année 2007,

- 22 222 € pour le soutien au projet de recherche « Matériaux Polymères Intelligents sensibles aux UV et à la chaleur » (3^{ème} année),

- 28 179 € pour le soutien au projet de recherche « Systèmes de filtration d'eau – Utilisation des Polymères Naturels » (3^{ème} année) ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-820

**sur l'aménagement du territoire : aide à l'animation et à la mise en place des « Pays » -
Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et Pays du Cotentin**

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accompagner la démarche du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et du Pays du Cotentin ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des structures de ces pays au titre de l'année 2006, un montant total de 30 000 € réparti comme suit :

- 15 000 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,

- 15 000 € au Syndicat Mixte du Cotentin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-821

sur l'aménagement du territoire : Pays et agglomérations - investissement

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les précisions apportées au contrat de Pays du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, concernant l'affectation d'une dotation ;

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 11 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 69 080 € au titre du contrat de « Pays d'Auge »,
- 891 689 € au titre du contrat de « Pays du Bessin au Virois »,
- 121 500 € au titre du contrat de « Pays du Cotentin »,
- 199 879 € au titre du contrat de « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,
- 170 125 € au titre du contrat de « Pays d'Ouche »,
- 134 000 € au titre du contrat de « Pays du Perche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
Calvados			
Pays d'Auge : SIVOM Orbec-La Vespière	Création d'un pôle du savoir à Orbec	246 000 €	59 120 € 24.03%
Pays d'Auge : Communauté de communes Estuaires de la Dives	Aménagement de la zone d'activités de la Vignerie à Dives-sur-Mer	28 564 €	9 960 € 34.87%
Pays du Bessin au Virois : Villers-Bocage Intercom	Aménagement d'une zone d'activités communautaire à Villers Bocage	2 194 792 €	543 554 € 24.77%
Pays du Bessin au Virois : Commune de Vire	Extension à 18 trous du golf de Vire-La Dathée	1 137 000 €	348 135 € 30.62%
Manche			
Pays du Cotentin : Commune de Tourlaville	Réhabilitation des locaux du Club de Kayak de mer du Nord Cotentin, à Tourlaville	483 280 €	121 500 € 25,14 %
Pays de la Baie du Mont Saint-Michel : La Shéma	Aménagement du Parc d'Activités communautaire « de la Lande Pucy » à Saint Pair sur Mer (acquisitions et travaux).	Coût total : 1 823 417 € Coût éligible: 738 796 €	199 879 € 27,05% (de la dépense éligible)
Orne			
Pays d'Ouche : Cdc du Pays de L'Aigle	Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles dans la future maison de la petite enfance à L'Aigle	217 259 €	70 125 € 32,28 %
Pays d'Ouche : Commune de la Ferté Fresnel	Création d'un centre d'accueil et de Séminaires à la Ferté Fresnel	720 000 €	100 000 € 13,88 %
Pays du Perche : Cdc du Bassin de Mortagne au Perche	Equipements et travaux complémentaires du « Carré du Perche »	268 000 €	134 000 € 50 %

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-822

sur l'aménagement du territoire : soutien aux pays pour l'élaboration du dossier de candidature à l'appel à projets du Gouvernement pour la labellisation de « pôles d'excellence rurale »

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité (M. DENIAUD ne prenant pas part au vote),

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie territoriale » de 250 000 € votée en 2006, un dossier « Soutien aux dossiers de candidatures déposés pour les pôles d'excellence rurale » d'un montant de 24 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 3 000 € aux huit pays figurant en annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Territoire	Pôle d'excellence rurale	Labellisé/déposé	Aide Région sollicitée
Pays d'Auge	Lait, Viande, Pomme	Labellisé	3 000 €
Pays du Bessin au Virois	Valorisation des déchets locaux en bio-ressources	Labellisé	3 000 €
Pays de la Baie du Mont Saint Michel	Métiers d'art	Labellisé	3 000 €
Pays du Bocage	Développement de la filière bois énergie par la valorisation de la ressource en bois du pays du Bocage	Labellisé	3 000 €
PAPAO	Excellence de la filière équine en PAPAO	labellisé	3 000 €
Pays d'Ouche	Création d'un centre d'interprétation de l'aiguille	rejeté session 1, redéposé modifié session 2	3 000 €
Pays du Perche Ornais	Aménagement de l'ancienne voie ferrée Alençon- Condé sur Huisne en voie verte	Déposé conjointement session 2	3 000 €
Pays d'Alençon			3 000 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-823

sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - avenant et attribution de subventions

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au contrat « Pôle Intercommunal » de la Communauté de communes de Saint-Pierre-Eglise ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 10 000 000 € votée en 2006, un montant de 453 235 € pour le dossier contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- 6 694 € pour la Communauté de communes de Blangy Pont l'Evêque Intercom,
- 58 627 € pour la Communauté de communes de Ducey,
- 11 906 € pour la Communauté de communes de Cerisy-la-Salle,
- 76 008 € pour la Communauté de communes de La Haye-du-Puits,
- 300 000 € pour la Communauté de communes du Bassin de Mortagne-au-Perche ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Département du Calvados				
CDC de Trévières	CPI de la CDC de Trévières : Aménagement d'aires d'accueil pour camping-cars	12 762.30 €	4 725 € 37,02 %	Département : 6 075 € CDC : 1 962.30 €
Cne de Etreham	CPI de la CDC de Trévières : Aménagement des abords de l'école	24 000 €	6 960 € 29 %	Département : 8 400 € Cne : 8 640 €
Cne de Repentigny	CPI de la CDC Cambremer : Réfection de la toiture de l'église	4 219.29 €	1 265 € 30 %	Département : 2 110 € Cne : 844.29 €
CDC Blangy Pont-L'Evêque Intercom	CPI Blangy Pont L'Evêque Intercom : Création et aménagement d'une place à St Philbert des Champs	13 490.29 €	6 694 € 49,62 %	Etat (DGE) : 4 098 € CDC : 2 698.29 €
CDC Plaine Sud de Caen	CPI Plaine Sud de Caen : Aménagement de la traverse et du centre bourg de Garcelles-Secqueville	229 524.57 € Assiette éligible : 185 226 €	55 568 € 30 %	Département : 25 480 € CDC : 148 476.57 €
Département de la Manche				
Cne du Mesnil-Ozenne	CPI de la CDC de Ducey : Restauration de l'intérieur de l'église	167 225 € Assiette éligible : 100 000 €	37 107 € 37,11 %	Cne : 130 118 €
Cne de Juilley	CPI de la CDC de Ducey : Travaux d'éclairage	61 022.60 € Assiette éligible : 43 040 €	21 520 € 50 %	Cne : 25 702.60 € Département : 13 800 €
CDC Sèves-Taute	CPI de la CDC Sèves-Taute Création d'un relais-vélo et d'un point-info touristique	641 417 € Assiette éligible : 547 352 €	105 129 € 19,21 %	Etat (DGE) : 27 000 € Etat (DDJS) : 50 000 € Département : 179 284 € CDC (emprunt) : 280 004 €
CDC de Cerisy La Salle	CPI de La CDC de La Cerisy La Salle : Acquisition de la maison Pierre et Masse	40 778.44 € Assiette éligible : 30 000 €	11 906 € 39,69 %	CDC : 28 872.44 €
CDC de la Haye du Puits	CPI de La Haye du Puits : Extension de la zone d'activités intercommunale	179 273 €	76 008 € 42,40 %	Etat (DDR) : 67 410 € CDC : 35 855 €
Département de l'Orne				
Cne du Pin La Garenne	CPI Du Bassin de Mortagne au Perche Construction d'un centre socio-culturel	1 122 137.67 € Assiette éligible : 944 603 €	300 000 € 31,76 %	Etat : 250 000 Département : 50 000 € Cne : 522 137.67 €

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-824

sur l'aménagement du territoire : études et planification - déploiement d'un Système d'Information Partagé (SIP) sur l'arbre, la forêt et le bois

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de verser une aide au démarrage dégressive sur 3 ans, au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, dans le cadre de la mise en place d'un Système d'Information Partagé sur l'Arbre, la Forêt et le Bois ;
- d'affecter sur l'AE « Planification » de 900 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 27 000 € pour le dossier « SIP sur l'arbre, la forêt et le bois » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une aide de 13 500 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie au titre du programme 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-825

sur les communications : « La Basse-Normandie : une Vélo-Région » - inscription du nom à l'Institut National de la Propriété Industrielle

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Information et Communication » de 235 000 € votée en 2006, un dossier « INPI : Vélo-Région » d'un montant de 2 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les formulaires de demande d'enregistrement de la marque « La Basse-Normandie : une Vélo-Région » et de les adresser à l'INPI,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-826

sur les communications : routes régionales - Fleury-Boulon

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 8 000 000 € au Conseil Général du Calvados, pour les travaux de la déviation de la route départementale n° 562 entre Fleury et Boulon, au titre de la participation de la Région, pour les années 2006 et 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants n° 2 et 3, pour un montant de subvention respectivement de 2 000 000 € et 6 000 000 €, à la convention du 26 février 2001 entre le Département du Calvados et la Région Basse-Normandie portant sur la déviation de la route départementale 562 entre Fleury et Boulon,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-827

sur les communications : routes régionales - barreau de liaison RD 562 - RN 158

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 1 000 000 € au Conseil Général du Calvados, pour les travaux sur le barreau de liaison RD 562 - RN 158, au titre de la participation de la Région pour 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante entre le Département du Calvados et la Région Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-828

sur les communications : travaux de voirie - intempéries du mois de juin 2003

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes Régionales » de 9 100 000 € votée et complétée en 2006, un montant de 72 000 € pour le dossier « Intempéries juin 2003 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 5 570,50 € au Conseil Général du Calvados, correspondant à la participation de la Région Basse-Normandie au titre de l'année 2006 sur les intempéries de juin 2003, et compte tenu des paiements déjà effectués à ce jour ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-829

sur les transports ferroviaires : convention Etat-Région - SNCF liée à la modernisation des gares à vocation régionale

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et la SNCF, l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle du 10 décembre 2003, qui précise pour 2006, le programme de modernisation des gares TER à réaliser ainsi que le montant de l'aide de l'Etat (soit 160 460 € au maximum),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-830

**sur les communications : Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs
TER**

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Convention d'Exploitation » de 38 300 000 € votée et complétée en 2006, un dossier « Convention d'exploitation TER 2006 » d'un montant de 1 300 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 374 344,24 € à la SNCF, au titre d'un acompte sur le compte de facturation conventionnel définitif 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 16 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-831

sur les transports ferroviaires : modification de l'offre TER en Basse-Normandie - Trouville/Deauville - Dives/Cabourg

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, les subventions suivantes :

** sur le service 2006 (du 2 octobre au 31 décembre 2006)*

- 19 151,42 € au titre du service routier mis en place par la SNCF,
- 2 306,23 € au titre des péages, pour la pérennisation de la desserte instaurée par les avenants 7 et 9 à la convention TER,
- 133,32 € au titre des péages, pour la création du train n° 852531,
- 15 265,04 € au titre des charges forfaitaires, pour la pérennisation de la desserte instaurée par les avenants 7 et 9 à la convention TER,
- 1 934,16 € au titre des charges forfaitaires, pour la création du train n° 852531,

** sur le service 2007 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007) :*

- 28 332,15 € au titre des péages,
- 164 474,50 € (conditions économiques de 2004) au titre des charges forfaitaires, pour la pérennisation de la desserte instaurée par les avenants 7 et 9 à la convention TER,
- 23 210 € (conditions économiques de 2006) au titre des charges forfaitaires, pour la création du train n° 85253 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 17 à la convention du 18 février 2002 relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF ; La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER précitée. L'actualisation des charges forfaitaires contractualisées C3 se fera selon la formule d'indexation décrite en annexe 17 de la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. Les modalités d'actualisation qui seront appliquées sont précisées dans l'avenant n° 17,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-832

**sur les transports ferroviaires : modification de l'offre TER en Basse-Normandie -
densification de la desserte Caen-Rennes**

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, au titre de la densification de la desserte Caen-Rennes, les subventions réparties conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 18 à la convention du 18 février 2002 relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER précitée. L'actualisation des charges forfaitaires contractualisées se fera selon la formule d'indexation décrite en annexe 17 de la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF, dans les conditions prévues dans l'avenant n° 18,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-833

sur les transports ferroviaires : acquisition de matériel

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 1 000 000 € correspondant au septième versement de la Région pour l'acquisition des 9 Z 75500 électriques.

Le montant de cet appel de fonds sera réajusté en fonction des modalités de calcul figurant dans la convention du 18 février 2002, relative au financement de l'acquisition de 23 Autorails de Grande Capacité destinés aux dessertes TER de la Région Basse-Normandie ;

- de préciser la délibération n° 05-975 du 16 décembre 2005, comme suit :

- les 3 500 000 € correspondants au huitième versement pour l'acquisition des 14 X 75500 thermiques seront réajustés conformément à la convention du 18 février 2002, relative au financement de l'acquisition de 23 Autorails de Grande Capacité destinés aux dessertes TER de la Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-834

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'année 2006, des subventions aux 29 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe, pour la seconde phase d'aide à leur projet d'EPN, soit 40 % du montant global prévu ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

Tableau des porteurs de projets EPN - seconde tranche de subvention

Porteur de projet	Lieu	Nombre d'EPN	Nb d'emplois pérennisés	Subvention 2006 40%	Aide sur 3 ans prévue	Montant total de l'opération
Centre d'animation La Prairie	CAEN (14)	1	1	18 000 €	45 000 €	256 384 €
Centre d'Animation Beaulieu - Tandem	CAEN (14)	1	1	18 000 €	45 000 €	308 080 €
Ville d'Argentan	Argentan (61)	1	1	18 000 €	45 000 €	364 025 €
Communauté de commune du Pays d'Argentan	Argentan (61)	1	1	18 000 €	45 000 €	317 747 €
Communauté de commune du Pays de Flers	Flers (61)	3	2	36 000 €	90 000 €	406 961 €
CCASL Saint Lô	Saint Lô (50)	3	1,5	24 000 €	60 000 €	614 852 €
MJC B. le Chevreil	Vire (14)	1	1	18 000 €	45 000 €	184 503 €
CC Montmartin sur Mer	Montmartin / mer	1	1	18 000 €	45 000 €	398 561 €
CC Coutances	Coutances (50)	1	1	18 000 €	45 000 €	321 767 €
CC Mortain	Mortain (50)	2	1,5	18 000 €	45 000 €	123 704 €
La Glacerie	La Glacerie (50)	1	1	16 000 €	40 000 €	236 723 €
Commune de Moyaux	Moyaux (14)	1	1	16 000 €	40 000 €	426 085 €
Association Escale La Ferté Macé	La Ferté Macé (61)	1	1	16 000 €	40 000 €	173 893 €
Commune des Pieux	Les Pieux (50)	1	1	16 000 €	40 000 €	304 692 €
Communauté de communes du Canton de Saint Sauveur le Vicomte	Saint Sauveur le Vicomte (50)	1	1	16 000 €	40 000 €	181 950 €
Commune d'Isigny le Buat	Isigny le Buat (50)	1	1	16 000 €	40 000 €	126 000 €
Communauté de communes de La Sélune	CC La Sélune (50)	1	1	16 000 €	40 000 €	226 005 €
Ville de Dives sur Mer	Dives sur Mer (14)	1	1	16 000 €	40 000 €	348 814 €
Agglomération Caen la Mer	Caen (14)	1	1	18 000 €	45 000 €	447 320 €
Ville de Cherbourg-Octeville	Cherbourg-Octeville (50)	7	5	60 000 €	150 000 €	745 468 €
CdC Pays Bellêmeois	Bellême (61)	1	1	22 000 €	55 000 €	180 710 €
Pays du Cotentin	Cherbourg (50)	1	1	18 000 €	45 000 €	136 963 €
Ville de Lisieux	Lisieux (14)	1	1	18 000 €	45 000 €	467 938 €
APPSL – Pays de St Lô	St Lô (50)	1	1	18 000 €	45 000 €	261 884 €
Ville de Tournelville	Tournelville (50)	1	1	18 000 €	45 000 €	139 965 €
Ville de Deauville	Deauville (14)	1	1	16 000 €	40 000 €	262 911 €
Ville de Bréhal	Bréhal (50)	1	1	16 000 €	40 000 €	121 140 €
CC Canton de Sourdeval	Sourdeval (50)	1	1	16 000 €	40 000 €	202 285 €
Ville de Tinchebray	Tinchebray (61)	1	1	16 000 €	40 000 €	247 910 €
	TOTAUX	40	35	568 000 €	1 420 000 €	8 535 240 €

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-835

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », de 66 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants, au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006 :

- 60 000 € en complément pour la création d'une salle polyvalente et de locaux annexes au lycée « Malherbe » à Caen,
- 170 000 € pour la mise en conformité de l'alarme incendie au lycée « Jean Rostand » à Caen,
- 600 000 € pour la rénovation du baccalauréat professionnel « Esthétique » et l'extension de la salle d'arts appliqués au lycée professionnel « Victor Lépine » à Caen,
- 250 000 € pour l'extension du CDI au lycée « Charles Tellier » à Condé-sur-Noireau,
- 200 000 € pour la création d'une aire de montage charpente au lycée « Albert Sorel » à Honfleur,
- 3 269 000 € pour la transformation du lycée professionnel du lycée « Albert Sorel » à Honfleur en lycée polyvalent,
- 1 800 000 € pour la réorganisation des ateliers de « Structures métalliques » au lycée « Jules Verne » à Mondeville,
- 100 000 € pour la récupération des eaux de pluie au lycée agricole de Coutances,
- 445 000 € pour la rénovation des façades et de locaux dans le bâtiment internat du lycée professionnel « La Roquette » à Coutances,
- 1 250 000 € pour la restructuration du bâtiment L au lycée « J. de la Morandière » à Granville,
- 3 740 000 € pour la réhabilitation du bâtiment externat et de l'administration au lycée « J.F. Millet » à Cherbourg-Octeville,
- 150 000 € en complément pour la restructuration du bâtiment internat, administration, ancien CDI et locaux divers au lycée technique « Claude Lehec » à Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- 2 250 000 € pour la rénovation de l'internat garçons au LEPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- 900 000 € pour la réhabilitation et la construction d'un atelier pédagogique porcin y compris séchage en grange, au lycée agricole de Saint-Lô Thère,
- 2 700 000 € pour la restructuration de l'internat au lycée agricole de Saint-Lô Thère,
- 280 000 € pour la réfection des installations électriques au lycée professionnel « de Sauxmarais » de Tournelville,
- 1 380 000 € pour la rénovation des locaux d'externat au lycée « Alain » d'Alençon,
- 300 000 € pour la rénovation de la centrale d'aspiration de copeaux de l'atelier menuiserie au lycée « Les Andaines » à La Ferté Macé,
- 1 980 000 € pour l'extension et la restructuration des locaux d'internat à l'EREA « P. Mendès-France » à La Ferté Macé,
- 1 770 000 € pour la rénovation du CFA du lycée agricole « A. Loutreuil » à Sées,
- 140 000 € pour la mise en conformité des postes de distribution et de transformation électriques dans les lycées de Basse-Normandie,

- 3 000 000 € pour la lutte contre les risques sanitaires dans les lycées de Basse-Normandie,
- 50 000 € en complément pour engager le marché d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour l'opération de câblage dans les EPLE,
- 24 850 000 € pour la construction d'un lycée de l'hôtellerie-restauration et de la boulangerie,
- 120 000 € en complément pour le diagnostic thermique des bâtiments des lycées de Basse-Normandie ;

* sur l'AP « équipements pédagogiques dans les établissements publics » de 6 800 000 € votée et complétée en 2006, les dossiers suivants :

- 908 240 € pour des équipements pédagogiques,
- 99 200 € pour le service général,

* sur l'AP « gestion du patrimoine » de 100 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 500 € ;

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

* au titre des équipements,

- 25 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 8 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.2,

* au titre de la gestion du patrimoine,

- 1 subvention pour le remplacement de matériel suite à un sinistre, conformément à l'annexe III,

* au titre des équipements et aménagements dans les établissements d'enseignement privé,

- 51 820,72 € en faveur de six établissements d'enseignement agricole relevant de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, conformément à l'annexe IV,

→ sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 47 subventions conformément à l'annexe V,

* au titre de la politique éducative :

- 5 subventions au titre du Fonds Social Régional, conformément à l'annexe VI,

- 1 subvention au titre des projets pédagogiques, colloques dont séjours à l'étranger de lycéens et élèves de BTS, conformément à l'annexe VI,

- de modifier les délibérations suivantes :

* au titre des dépenses d'équipement dans les établissements publics

- délibération n° 02-460 du 12 juillet 2002

la subvention de 42 000 € accordée à l'EREA « P. Mendès France » à La Ferté Macé pour la création de la salle de polytechnologie et d'informatique n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, le solde, soit 2 000 € sera affecté à l'achat d'un complément de matériel pour cette section,

- délibération n° 04-749 du 19 novembre 2004

la subvention de 42 000 € accordée à l'EREA « Les Marettes » à Hérouville-Saint-Clair, pour l'acquisition d'un lave-linge, n'ayant pas été utilisée, elle sera affectée à l'acquisition d'une débroussailleuse, d'une balayeuse, de chariots à niveau constant pour la distribution de plateaux et de verres et de grandes armoires de lingerie,

- délibération n° 05-417 du 17 juin 2005

la subvention de 149 000 € accordée au LP « M. Mézen » à Alençon, pour l'acquisition d'un tracteur et d'un semi-remorque pour la filière « Conduite routière », n'ayant pas été utilisée en totalité, le reliquat, soit 11 123,66 € sera affecté à l'acquisition d'un contrôleur de géométrie permettant la maintenance des véhicules,

- délibération n° 05-532 du 11 juillet 2005

la subvention de 30 000 € accordée au LEGT « Alain » à Alençon, pour l'acquisition de 12 monoculaires, 24 binoculaires et un trinoculaire pour la section « SVT » n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 861,09 € sera affecté à l'achat d'un appareil photo numérique et d'un adaptateur pour cette section,

- délibération n° 06-434 du 19 mai 2006

l'acquisition d'une piqueuse plate triple entraînement et accessoires pour la section « Tapissier d'ameublement » au lycée « Napoléon » à l'Aigle, ayant été effectuée sur la dotation attribuée pour l'ouverture de cette section, la subvention de 8 620 € initialement accordée à cet effet sera consacrée à l'achat d'un complément d'équipements pour cette formation,

* au titre des dotations de fonctionnement complémentaires aux établissements publics

- délibération n° 06-434 du 19 mai 2006

la subvention de 10 000 € accordée au lycée « J. Mermoz » de Vire pour la remise en état du système de régulation de la chaufferie principale du lycée n'ayant pas été utilisée, elle sera affectée à l'achat d'un complément de matériel pour cette section,

* au titre de la politique éducative

- délibération n° 06-740 du 18 septembre 2006

le bénéficiaire de la subvention de 600 € relative à la célébration du bicentenaire de l'établissement les 18 et 19 novembre 2006, est le LEG Alain Chartier à Bayeux et non l'Association des anciens du lycée Alain Chartier comme indiqué ;

- d'autoriser le LEG « Jeanne d'Arc » à Caen à utiliser le solde de 2 300 € de la subvention accordée par délibération n° 03-485 du 11 juillet 2003 au titre du câblage pour la mise en réseau de l'établissement, à l'acquisition de matériels « Mesures Physiques et Informatique » pour le laboratoire de physique ;

- de participer à hauteur de 12 800 € au concours de la « Vocation Scientifique et Technique des Jeunes Filles » en accordant 16 prix de 800 € chacun, conformément à l'arrêté préfectoral qui sera communiqué ultérieurement ; le versement de ces prix se fera par chèque remis directement aux lauréates ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements de service général, la désaffectation d'un véhicule C 15 Citroën acquis en 1986, au lycée « R. de Mortain » à Mortain, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 27 juin 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une transaction entre la Région et la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France de Rennes, conformément au projet joint en annexe, dans le cadre du règlement d'un sinistre « incendie » survenu dans la nuit du 27 au 28 mars 2005. L'incendie par des squatteurs d'un bâtiment préfabriqué situé sur un terrain propriété de la Région a causé des dégâts sur la propriété riveraine. Les clauses des contrats d'assurance de la Région « dommages aux biens » et « responsabilité civile » excluant ce type de sinistre, il y a lieu d'indemniser la compagnie d'assurance MAIF à hauteur des dommages expertisés, vétusté déduite, soit 2 053 €,
- une convention portant établissement d'une servitude concernant l'établissement et l'entretien d'une ligne électrique haute tension souterraine par EDF, conformément au projet joint en annexe, sur la parcelle CN 193, propriété de la Région sur laquelle est implanté le hall technologique agroalimentaire du lycée agricole de Saint-Lô Thère,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-836

sur le fonds commun du service hébergement

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 5 subventions pour un montant global de 34 200 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-837

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés : dépenses en matière de politique éducative – budget participatif**

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre du budget participatif de fonctionnement, 9 subventions d'un montant global de 216 669,10 € , réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-838

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des lycées

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

conformément aux tableaux joints en annexe :

- de donner un avis favorable aux propositions des Inspecteurs d'Académie du Calvados et de la Manche concernant la désignation des personnalités qualifiées qui siégeront au sein des Conseils d'Administration des lycées lorsque ceux-ci en comprennent une seule ;
- de procéder aux désignations des deuxièmes personnalités qualifiées après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie, lorsque les Conseils d'Administration des lycées en comprennent deux.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-839

sur l'enseignement supérieur

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « ESB 2006 U3M » de 5 235 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 200 098,76 € pour l'opération CNRT « Matériaux » dans le cadre de la procédure de compte de tiers,
- 120 000 € en complément pour l'achèvement de l'opération CNRT « Matériaux » Campus II,
- 4 400 € en complément pour l'achèvement de l'opération d'extension de l'UFR de Sciences Travaux Pratiques 1^{er} cycle ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 902 du Budget de la Région

- 200 098,76 € à l'Etat au titre de la participation régionale pour l'opération CNRT « Matériaux »,

- * sur le chapitre 932 du Budget de la Région

- 4 000 € à l'ENSICAEN dans le cadre de la manifestation relative aux 30 ans de l'Ecole,
- 6 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie dans le cadre de la manifestation relative aux 50 ans de l'Institut d'Administration des Entreprises de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-840

sur la recherche et l'innovation : Grand projet - SPIRAL 2

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Spiral phase 2 » de 24 547 200 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 20 170 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 20 170 000 € au GIE Ganil, pour la mise en œuvre du programme SPIRAL 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GIE Ganil, la convention financière jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-841

sur la recherche - transfert de technologie - innovation

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 7 218 749 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 77 120 € pour le soutien à l'innovation,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 300 000 € pour le soutien au pôle de recherche médicale,
- . 140 718 € pour le soutien au réseau de recherche interrégional du Pôle Universitaire Normand PUNCH'ORGA,
- . 25 001,64 € pour le soutien au réseau de recherche dans le cadre de la Mission Interrégionale d'Aménagement pour le Bassin Parisien,
- . 19 014 € pour le soutien à l'accompagnement des jeunes équipes avec les organismes,
- . 544,10 € pour le soutien aux déplacements des lycéens,
- . 204 840 € pour le soutien à l'innovation,
- . 66 300 € pour le soutien à l'incubateur,
- . 49 384 € pour le soutien au pôle agrobioindustrie ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

- cinq aides d'un montant global de 77 120 € au titre du soutien à l'innovation réparti conformément à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

➔ pour le financement de la 3^{ème} phase du projet ASCLEPIOS

- 300 000 € au Centre François Baclesse,

➔ pour le soutien de programme dans le cadre du réseau PUNCH'ORGA, conformément à l'annexe 2

- 132 718 € à l'ENSICAEN,

- 8 000 € à l'Université de Caen,

➔ pour le soutien de programme de l'année 2006 au réseau « matériaux à propriétés remarquables : oxydes supraconducteurs et magnétiques »

- 25 001,64 € au CNRS pour le CRISMAT,

➔ pour la prolongation de six mois du contrat post-doctoral de Melle LEBEURRIER, accueillie au sein de l'équipe AVENIR INSERM

- 19 014 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

➔ pour le déplacement de lycéens à l'Exposciences Régionale

- 435,40 € au Lycée Auguste Chevalier de Domfront (Orne),
- 108,70 € au Lycée Agricole de Sées (Orne),

➔ pour le soutien à l'innovation

- cinq aides d'un montant global de 187 880 €, réparties conformément à l'annexe 1,

- 5 000 € au CRITT BNC,
- 11 960 € à l'Université de Caen, pour le projet de M. LE GOFF,

➔ pour le soutien aux projets incubés

- trois aides d'un montant global de 66 300 € à Normandie Incubation, conformément à l'annexe 3,

➔ pour la seconde et dernière phase du projet intitulé « Typage de souches d'*Enterococcus faecalis* dans le but de discriminer les origines des pollutions fécales des eaux »

- 27 979 € à l'Université de Caen dont :
 - . 19 020 € pour le LME,
 - . 8 959 € pour l'ERPCB,

➔ pour la seconde et dernière phase du projet intitulé « Déterminisme du sexe de l'huître creuse *Crassostrea gigas* au cours de son développement : recherche de déterminants moléculaires et influence de paramètres environnementaux »

- 21 405 € à l'Université de Caen Basse-Normandie dont :
 - . 18 705 € pour le LBBM,
 - . 2 700 € pour le CME,

*** sur le chapitre 931 du Budget de la Région :**

➔ au titre du Fonds Régional de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

- 6 900 € à Normandie Incubation répartis conformément à l'annexe 3 ;
- de prendre acte de l'interruption d'un an de la thèse de M. Cédric DESMONTS ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision et de prendre en compte :
 - à partir du 1^{er} janvier 2006 les dépenses liées au soutien de programme « matériaux à propriétés remarquables : oxydes supraconducteurs et magnétiques »,
 - à partir du 1^{er} septembre 2006, les dépenses liées au projet ASCLEPIOS ;

- d'effectuer le versement des aides aux Lycées Auguste Chevalier de Domfront et Agricole de Sées sur présentation de factures ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-842

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de porter de 60 places à 75 places la capacité d'accueil du CAP « Construction maçonnerie et béton armé » aux CFA Jean Hochet à Caen et Roger Ducre à Alençon ;

- de désaffecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 43 522,80 € ;

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 40 000 € pour le Forum Régional des Métiers,
- 45 720 € pour le programme « Etudes – Evaluations »,
- 26 195 € pour le programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique »
- 60 000 € pour l'organisation des sélections régionales des Olympiades des Métiers ;

- d'attribuer pour un montant global de 231 915 €, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Accueil-information-orientation »

- 190 000 € à l'ERREFOM pour l'organisation du Forum Régional des Métiers,

- * au titre du programme « Etudes – Evaluations »

- 45 720 € au Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications (CEREQ) pour l'extension de l'enquête génération 2004,

- * au titre du programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique »

- 26 195 € à la CAPEB de Basse-Normandie pour la mise en place d'une action d'éducation et de formation à l'environnement ;

- de modifier la délibération n° 06-746 du 18 septembre 2006 comme suit :

la subvention de 43 522,80 € accordée à la SAEM Caen Expo Congrès, pour la location de deux halls du parc des Expositions dans le cadre du Forum Régional des Métiers est annulée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-843

sur l'apprentissage

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage » de 8 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 3 445 400,87 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 7 705 737,87 € les subventions suivantes :

- * au titre du programme POSYTIF, pour l'exercice 2006

- 63 016 € à l'AFP-BTP du Calvados pour le CFA « Jean Hochet » à Caen,
- 38 714 € à l'AFP-BTP de la Manche pour le CFA « Paul Bocage » à Coutances,
- 34 816 € à l'AFP-BTP de l'Orne pour le CFA « Roger Ducre » à Alençon,

- * au titre du fonctionnement des CFA

- 246 905 € au titre de la régularisation des subventions 2005, conformément à l'annexe 1,
- 4 551 082 € correspondant à une première avance pour 2007, conformément à l'annexe 2, colonne a,
- 2 419 644 € correspondant à une première avance pour 2007, conformément à l'annexe 2, colonne b,

- * au titre de l'aide aux jeunes handicapés

- 4 000 € à l'EPLEFPA de Coutances, en faveur de deux jeunes apprentis,
- 1 050 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, gestionnaire du CFA ICEP, en faveur de 2 jeunes apprentis,
- 32 938,87 € à l'EPLEFPA de Vire pour 21 jeunes apprentis,

- * au titre du de la tenue professionnelle, l'équipement de protection individuelle et la boîte à outils

- 20 260 €, conformément aux annexes 3 à 6

- * au titre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

- 270 052 € conformément à l'annexe 7,

- * au titre des actions spécifiques du Contrat d'Objectifs et de Moyens

- 23 260 € au GIP FCIP dans le cadre de l'élaboration d'une Charte Apprentissage,

- de prévoir une dotation de 4 500 € au titre des actions spécifiques du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour la mise en œuvre du certificat « Naviguer sur Internet » qui sera individualisée au fur et à mesure de la délivrance de ce certificat dans les CFA concernés ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-844

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation Professionnelle Continue » de 9 170 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 133 719,04 € pour le programme « Financements individuels » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des financements individuels un montant de 133 719,04 € conformément aux annexes 1 et 2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * au titre des financements individuels

- délibération n° 06-748 du 18 septembre 2006
les caractéristiques de la prise en charge des formations préparatoires au diplôme professionnel d'aide-soignant sont modifiées conformément à l'annexe 3,

- * au titre de la promotion individuelle

- délibération n° 05-649 du 16 septembre 2005
les caractéristiques de l'aide accordée à l'Association RETRAVAILLER Basse-Normandie sont modifiées conformément à l'annexe 4,

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-845

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi, un montant global de 59 245,96 € réparti comme suit :

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 59 054,66 € à PROFIILE, conformément à l'annexe 1,

- * au titre des actions préparatoires à la qualification et à l'emploi :

- 191,30 € à M. ARCHIMBAUD au titre de son intervention dans le cadre de la démarche éco-citoyenneté entreprises par la Région ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-846

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : décentralisation de l'AFPA

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme HEURGUIER ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le Président à signer, dans le cadre de la prise en charge de la compétence AFPA, le projet de convention tripartite entre l'Etat, La Région et l'AFPA Normandie, joint en annexe.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-847

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la répartition des crédits FSE entre les différents partenaires du projet [Rése@unance](#) sur les années 2004-2005, conformément à l'annexe jointe ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, un montant global de subventions de 42 599,22 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de procéder au reversement de sommes trop perçues pour un montant total de 4 021,98 € conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle selon laquelle la Région attend d'avoir reçu le FSE avant de le verser aux partenaires ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-848

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP de 6 200 000 € votée en 2006 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, les dossiers suivants :

- 196 412 € pour l'apprentissage,
- 33 430 € pour la formation professionnelle continue ;

- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 229 842 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-849

sur la formation professionnelle continue : marchés

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe en annexe.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-850

sur la culture : soutien au spectacle vivant

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 25 600 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2006-2008 du Théâtre du Préau (Centre Dramatique Régional de Vire),

- la convention 2006-2008 du Théâtre de Granville « Archipel » (scène conventionnée),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-851

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 4 503 000 € votée et complétée en 2006, un montant de 3 161,27 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » une subvention de 3 161,27 € à l'Association FRAC de Basse-Normandie, pour l'acquisition de matériel informatique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-852

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », une subvention de 80 000 € au Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie, pour le Festival Les Boréales : « La Finlande à en perdre du Nord » et répartie de la manière suivante :

- 65 000 € pour l'organisation du festival 2006,
- 15 000 € au titre du 15^{ème} anniversaire de cette manifestation ;

- d'annuler la subvention de 500 € accordée par délibération n° 04-576 du 20 septembre 2004 à l'Association Maison pour Tous Paul Eluard à Blainville-Sur-Orne, pour l'organisation du festival « Blainville sur rock », cette manifestation n'ayant pas eu lieu ;

- de modifier la délibération n° 06-356 du 21 avril 2006 comme suit :

- la subvention de 2 500 € initialement attribuée à l'Association Culture Loisir du Pays d'Andaine, pour l'organisation du 7^{ème} festival de l'humour « Les Andain'ries », est versée à l'Association de l'Amicale Laïque, maître d'ouvrage de cette manifestation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-853

sur la culture : création artistique - Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. TOURRET),

- d'affecter sur l'AP « Création artistique » de 4 503 000 € votée et complétée en 2006, un montant de 7 500 € pour le dossier « Association Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie » ;

- d'attribuer un complément de subvention de 7 500 € à l'Association FRAC de Basse-Normandie, pour l'acquisition d'oeuvres, ce qui porterait la participation du Conseil Régional à 42 500 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-854

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 87 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant le dossier de l'Association des Heures Musicales de Lessay ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE DIFFUSION MUSICALE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association pour la Gestion de l'Ensemble, Orchestre Régional de Basse-Normandie	Aide exceptionnelle : manque à gagner suite à l'annulation de 2 concerts dans le cadre de la saison lyrique du Théâtre de Caen	50 000 €	40 000 €	/	/	/	10 000 € autofinancement
Association Les Heures musicales de Lessay	Programmation du Chœur Accentus. Date : 1 ^{er} août 2006.	25 678 €	10 000 €	/	3 000 € ODIA	/	12 678 € autofinancement
Ville de Caen	Maîtrise de Caen. Une vingtaine d'auditions par an. Les programmes pour chœur mixte alternent avec des œuvres pour solistes ou pour voix égales d'enfants ou d'hommes. Poursuite de la politique d'ouverture à des chefs extérieurs : Dominique DEBART dirigera le chœur en novembre prochain lors d'une audition. Concerts : accent mis sur la musique anglaise et notamment PURCELL. 3 enfants de la Maîtrise ont eu un rôle de chanteurs solistes dans <i>La Flûte enchantée</i> mise en scène par W. KENTRIDGE (création au Théâtre Royal de la monnaie).	319 224,50 €	20 000 € (17 000 € + 3 000 € pour <i>la Flûte enchantée</i>)	33 000 € DRAC	/	225 774,50 € Caen	40 450 € autofinancement
Association Elixir (Saint-Sauveur-Lendelin)	Spectacle pour bébés : <i>Les pieds dans l'eau la tête au soleil</i> . Création au festival de Marne à Gentilly le 12 octobre 2006. CD chez Harmonia Mundi.	13 687,02 €	2 000 €	2 500 € DRAC	2 500 € CG50	/	2 000 € TMC Coutances 2 000 € Festival de Marne de Gentilly 2 687,02 € autofinancement
Association Septembre Musical de l'Orne (Alençon)	Organisation du 1 ^{er} festival « Solstice d'hiver » du 8 au 10 décembre 2006 : chorégies régionales pour un temps dort dédié aux chants de Noël. Partenariat avec Musique en Normandie	136 355 €	15 000 €	15 000 €	25 000 € (Département de l'Orne)	50 000 € (Alençon)	10 000 € EDF 21 355 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-855

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Musique » de 45 735 € votée en 2006, un montant de 104,07 € sur le dossier « Instruments de musique » ;
- de compléter la délibération n° 06-650 du 7 juillet 2006 comme suit :
 - de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la Communauté de Communes des Trois Rivières, pour l'achat d'un piano ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-856

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles », une subvention de 30 000 € à l'Association Arts Attack, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 06-759 du 18 septembre 2006 comme suit :

- la subvention de 6 000 € initialement attribuée à la Ville de Flers, pour l'organisation du 11^{ème} festival Muzic Azimut, est versée à l'Association Muzic Azimut, maître d'ouvrage de cette manifestation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Arts Attack (Caen)	8 ^{ème} Festival Nördik Impakt. Dates : 15-18 novembre 2006. Une trentaine de groupes. Plateau consacré à 5 groupes régionaux. Image : coopération avec le Musée des Beaux-arts, Transat Vidéo, Atelier du film court, Cinéma Lux. Accompagnement d'artistes locaux et scènes gratuites avec notamment les « Before Bars ». Collaboration avec l'ERBA et le Théâtre de Caen.	542 937,39 €	30 000 € Culture 19 588,64 € Communication	39 177,28 € DRAC	19 588,64 € CG14 9 962,19 € CG14 valorisation technique 4 897,16 € CG61	29 382,96 € Caen 9 794,32 € Caen Zénith 6 856,02 € Caen valorisation technique	33 000 € Partenaires privés 6 218,01 € Sociétés civiles 182 384,41 € Billetterie 68 410,18 € Bar 53 677,58 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-857

sur la culture : développement des bibliothèques

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP «Livre et Lecture » de 417 700 € votée en 2006, un montant de 6 300 € sur le dossier « Développement des bibliothèques » ;
- d'annuler la subvention de 6 300 € accordée par délibération n° 06-261 du 24 mars 2006 à la commune de Saint Vaast La Hougue, pour l'informatisation de sa médiatique ;
- de déroger à la règle de la prescription quadriennale concernant la subvention de 15 250 € accordée par délibération n° 02-273 du 19 avril 2002 à la commune de Marchesieux pour la création de sa médiathèque et en conséquence de prolonger d'un an le délai imparti et d'autoriser le versement du solde de la subvention au-delà du délai de 4 ans ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-858

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 8 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Editions du Frisson esthétique (Coutances)	Publication de <i>Un cœur virginal</i> de Rémy de GOURMONT dans la collection La Presqu'île sacrée. Tirage à 1 000 exemplaires.	11 453 €	2 900 €	/	/	/	8 553 € autofinancement
Editions du Frisson esthétique (Coutances)	Parution de <i>La Princesse de Babylone</i> de Voltaire dans la collection Contes féeriques et philosophiques. Tirage à 1 000 exemplaires.	5 054 €	1 300 €	/	/	/	3 754 € autofinancement
Editions des Cahiers du temps (Cabourg)	Publication de <i>mineurs de charbon en Normandie XVIII-XXème siècle</i> de Pierre COFTIER. Préface d'Emmanuel LEROY-LADURIE. Tirage à 1 000 exemplaires.	18 825,59 €	4 700 €	/	3 000 € CG14	/	1 500 € Saint-Gobain Archives 9 625,59 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-859

sur la culture : soutien faveur des salons du livre

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », une subvention de 1 500 € à la ville de Valognes, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Ville de Valognes	2 ^{ème} salon du livre Date : 17-19 novembre 2006. Thème : « Alauna et le monde antique ». Expositions : Rome, Egypte, Nord Cotentin. Stands de sociétés savantes et bibliothèque municipale.	12 000 €	1 500 €	/	1 500 € CG50	7 500 € Valognes	1 500 € Partenaires privés

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-860

sur la culture : diffusion audiovisuelle

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 16 000 € aux Amis du Festival du Cinéma Russe de Honfleur, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Amis du Festival du cinéma russe de Honfleur	14 ^{ème} festival du cinéma russe. Dates : 22-26 novembre 2006. Festival présidé par Yves BOISSET avec une programmation de grande qualité (SEREBRENNIKOV, LOUNGUINE...).	110 000 €	10 000 € Culture 6 000 € Communication	6 000 € DRAC	15 300 € Calvados	17 000 € Ville de Honfleur	55 700 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-861

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- sur l'AP « Cinéma et Audiovisuel » de 780 000 € votée en 2006, un montant de 110 000 € pour le dossier « Investissements audiovisuels »,

- sur l'AE « Cinéma et Audiovisuel » de 240 000 € votée et complétée en 2006, un montant de 42 499 € pour le dossier « Aide à l'écriture et à la réécriture » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Investissements audiovisuels » :

- sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de 110 000 €, pour l'aide à la production et au développement de documentaire, réparti conformément aux tableaux joints en annexes 2 et 4,

- sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de 42 499 €, pour l'aide à l'écriture de documentaire et l'aide à l'écriture et la réécriture, réparti conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 3 ;

- de modifier suite à une erreur matérielle, la délibération n° 06-657 du 7 juillet 2006, comme suit :

- le montant affecté sur l'AE « Cinéma et Audiovisuel » de 240 000 € pour le dossier « Aide à l'écriture et à la réécriture », est de 69 500 € et non 66 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

ANNEXE 1 : AIDE A L'ECRITURE (DOCUMENTAIRE)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part demandeurs et divers
Olivier Thiébaut (Louvigny)	Aide à l'écriture : <i>L'Eglise vivante et parlante de Ménil-Gondouin</i> Documentaire de création de 52mn d'Olivier Thiébaut. Passionné par l'art brut depuis de nombreuses années, Olivier Thiébaut a déjà réalisé deux films sur ce sujet (Jean Clérembaux, l'esprit est dans la ferme et Léon Roger ou la métamorphose des bois). L'actuel projet s'inscrit dans la même démarche autour de la petite église du Ménil Gondouin dans l'Orne et sa décoration hors du commun.		3 500 €		
Frédéric Leterrier (Caen)	Aide à l'écriture : <i>Julien</i> Documentaire de Frédéric Leterrier quoique d'origine citadine, Julien a choisi la voie du milieu agricole. Il s'est choisi un personnage extravagant, bruyant et bavard, patoisant comme les anciens. Que cache t'il derrière ce masque ? Qu'elle reconnaissance cherche t'il à obtenir ? L'auteur s'interroge.		3 500 €		
Catherine Réchard	Aide à l'écriture : <i>Une prison dans la ville</i> Film de 52 mn de Catherine Réchard. La ville et la prison de Cherbourg sont les principaux personnages du film. La maison d'arrêt est située en plein cœur de la ville, le film s'interroge sur la perméabilité entre les deux univers et la perception que chacun a de l'autre.		3 500 €		

ANNEXE 2 : AIDE A LA PRODUCTION (COURT-METRAGE)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part demandeurs et divers
Tarmak production (Caen)	Aide à la production : court métrage <i>Les anneaux du serpent</i> , film de 45 mn de Christophe Cognet. Les débats qui animent les agents de sécurité au sein d'un forum de discussion internet...sont épiés. L'auteur porte sur une réflexion sur les vertiges de notre monde sur-sécurisé.	95 896 €	30 000 €	60 000 € CNC	5 896 € Tarmak production
Local Film (Paris)	Aide à la production : court métrage Lisa, court métrage de 17 mn de Lorenzo RECIO Lisa une petite fille de 10 ans, vit dans une maison isolée. Elle va résoudre à sa manière la violence de son père sur sa famille. Conte fantastique audacieux et novateur, par un auteur remarqué dans tous les festivals.	127 470 €	30 000 €	45 000 € CNC	3 000 € SACEM 17 000 € Arté 8 000 € Adami 15 470 € Local Film 9 000 € Fournisseurs

ANNEXE 3 : AIDE A L'ECRITURE ET A LA REECRITURE (long métrage)

Demandeurs	Nature du projet	Part CR
Production Les Films du Poisson (Paris)	Aide à l'écriture : « La terre outragée » de Michale Boganim (titre provisoire). Film de fiction qui retracera la chronique d'une petite ville tranquille nommée Prypiat avant le dramatique accident de Tchernobyl, la soudaineté de l'événement, le silence qui suivit et persista pendant une longue période et les conséquences de cette catastrophe sur des destins individuels.	10 000 €
Bruno ROMY Dominique ABEL Fiona GORDON (Caen)	Aide à l'écriture : « Rumba » par les auteurs de l'Iceberg (titre provisoire). Fiona et Dominique sont instituteurs dans une petite école de campagne, ils ont une passion : la danse latino. Chaque week-end, ils participent à des concours, leur petite maison est remplie de trophées. Un jour, Dominique évite en voiture un homme au milieu de la route, c'est l'accident.	9 999 € (3 333 € pour chaque auteur)
Local Films Production (Paris)	Aide à la réécriture: « Paradise » de Paul Raoux (titre provisoire). Un jeune homme Teivi, moitié français moitié polynésien souffre de ne pas ressentir de compassion. Yasmina est dotée malgré elle d'un don miraculeux qui l'exclue du monde. Ce film est le récit d'une rencontre impossible.	12 000 €

ANNEXE 4 : AIDE A LA PRODUCTION (DOCUMENTAIRE)

Société Tarmark Production (Caen)	<i>Las Playitas</i> , documentaire de 52 mn de Benoît Raoulx (Caen). Les Playitas sont un vaste marché en périphérie de la ville de Maracaibo au Venezuela qui subit actuellement de profondes mutations (création d'un métro à ciel ouvert, risque de création d'un centre commercial). Le personnage principal du film est un petit marchand ambulant qui rêve d'acheter une échoppe signe d'ascension social, il sera le fil conducteur du film, témoin acteur et victime de ces mutations en cours.	105 420 €	25 000 €	24 500 € CNC	34 750 € Achat Cityzen TV 8 000 € Procirep 2 000 € Angoa 11 170 € Tarmak
Société Les Films d'Ici (Paris)	<i>Retour en Normandie</i> Film de Nicolas Philibert. Le réalisateur du grand succès «Etre et Avoir» était premier assistant en 1975 sur le film de René Allio «Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...». Retour en Normandie est une rencontre avec certains protagonistes du film (qui avaient été recrutés parmi les gens du pays) autour de Flers où Nicolas Philibert les filmera dans leur présent	1 691 363 €	25 000 €	150 000 € CNC	250 000 € Canal + 40 000 € TPS 400 000 € Arté 150 000 € Les films du losange(diffuseur cinéma) 200 000 € Mercure international (diffuseur cinéma) 150 000 € France Télévision 163 181,50 € Les films d'ici 163 181,50 € Maïa Film

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-862

sur la culture : patrimoine - Association Peindre en Normandie

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Patrimoine » de 731 225 € votée en 2006, un montant de 50 000 € pour le dossier « Peindre en Normandie » ;

- d'attribuer à l'Association Peindre en Normandie, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région :*

- 50 000 € pour l'acquisition d'oeuvres,

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région :*

- 15 000 € pour la poursuite de ses activités ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-863

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la valorisation du patrimoine, une subvention de 50 000 € au CRECET pour la mise en place du réseau des musées de sociétés ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-864

sur la culture : Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM)

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Patrimoine » de 731 225 € votée en 2006, un montant de 66 741,48 € pour le dossier « Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées », les subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les aides accordées aux collectivités territoriales,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs portant mention de la date des références des chèques ou du règlement pour les subventions attribuées aux associations ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-865

sur la culture : Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB)

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Patrimoine » de 731 225 € votée en 2006, un montant de 28 950 € pour le dossier « Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques », un montant global de subventions de 28 950 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,
- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les aides accordées aux collectivités territoriales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-866

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 340 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 340 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le maire ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-867

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau - Pôles de haut niveau

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de subventions de 222 000 € réparti comme suit :

- 30 000 € à la Ligue de Normandie de Judo,
- 34 000 € à la Ligue de Basse-Normandie de Basket-Ball,
- 31 000 € au Pôle Espoir de Canoë Kayak de Caen Normandie,
- 37 000 € au Comité de Normandie de Cyclisme,
- 22 000 € à la Ligue de Normandie de Handball,
- 24 000 € à la Ligue de Basse-Normandie de Tennis de Table,
- 22 000 € à l'Association Voile Performance de la Manche,
- 22 000 € à l'Association Voile Performance du Calvados ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-868

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau - bourses aux athlètes de haut niveau

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de bourses aux athlètes de haut niveau de 14 050 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-869

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 16 700 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-870

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 7 000 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-871

sur la coopération décentralisée

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Coopération décentralisée » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 80 299 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes ;

- 47 055 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 27 244 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-872

sur les Droits de l'Homme

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, une subvention de 5 000 € à l'Association ASTI, pour son action de solidarité avec tous les immigrés ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-873

sur la politique de la ville : Contrat de Ville de l'Agglomération Caennaise

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 25 241 € au titre du « Contrat de Ville de l'Agglomération Caennaise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 341 € à la ville d'Ifs, pour la construction d'une structure artificielle d'escalade, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 51 138 €,

- 9 900 € à la ville de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, pour l'aménagement intérieur de la structure multi-activités, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 33 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-874

sur la politique de la ville : Contrat de Ville de l'Agglomération Cherbourgeoise

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 257 980 € au titre du « Contrat de Ville de l'Agglomération Cherbourgeoise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à la Communauté Urbaine de Cherbourg :

- 4 000 € pour la réalisation d'une étude d'évaluation du Contrat de Ville de l'Agglomération et la préfiguration d'un nouveau dispositif « Politique de la Ville », représentant 11 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 36 471 €,

- 3 980 € pour la réalisation d'une étude d'évaluation dynamique de l'Atelier Santé Ville, accompagnée de préconisations sur la préparation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 15 870 €,

* à l'Office Public HLM :

- 250 000 € pour la réhabilitation du Foyer de Jeunes Travailleurs de Cherbourg-Octeville, représentant 9,2 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 2 718 571 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-875

sur la politique de la ville : projet d'intégration sociale par l'habitat de personnes handicapées physiques lourdement dépendantes à Ifs

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 10 000 € au titre des actions innovantes dans le domaine de la politique de la ville ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Association « Fédération Autonomie et Habitat », pour la réalisation du projet d'intégration sociale par l'habitat de personnes handicapées physiques lourdement dépendantes à Ifs ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention bipartite « Fédération Autonomie et Habitat - Conseil Régional » définissant les modalités de versement de la subvention du Conseil Régional et les engagements réciproques des parties,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-876

sur la rénovation urbaine : Villes d'Ifs et de Colombelles

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 217 180 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Ifs ;

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 326 498 €, au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Colombelles ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à la ville de Colombelles, dans le cadre de la rénovation de la Citée Libérée, les subventions suivantes :

- 252 000 € pour l'opération d'aménagement d'une place publique, représentant 50 % de la dépense éligible sur un coût global de 505 000 € HT,

- 74 498 € pour l'opération de construction d'une halle publique, représentant 39 % de la dépense éligible sur un coût global de 191 536 € HT ;

- de modifier la délibération n° 05-1002 du 16 décembre 2005 :

- la subvention de 217 180 € attribuée à la ville d'Ifs pour l'aménagement d'un parc urbain entre les quartiers de l'Europe et du Canada est annulée ; la ville ayant abandonné l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-877

sur la rénovation urbaine : rectification du tiers bénéficiaire concernant l'aménagement d'un pôle d'art contemporain dans la ZUS des Provinces et la construction du pôle socio-culturel de l'Amont Quentin à Cherbourg-Octeville

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler l'affectation, par délibération n° 06-275 du 24 mars 2006, sur l'AP « Rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006 des dossiers suivants :

- 221 550 € au titre du renouvellement urbain de la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville, au bénéfice de la ville de Cherbourg-Octeville, pour l'aménagement d'un pôle d'art contemporain dans la ZUS des Provinces,

- 205 400 € au titre du renouvellement urbain de la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville, au bénéfice de la ville de Cherbourg-Octeville, pour la construction du pôle socioculturel – Quartier Amont Quentin ;

- de réaffecter les dossiers suivants sur l'AP « Rénovation Urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006 :

- 221 550 € au bénéfice de la ville de Cherbourg-Octeville, pour l'aménagement d'un pôle d'art contemporain dans la ZUS des Provinces,

- 221 550 € au bénéfice de la ville de Cherbourg-Octeville pour la construction du pôle socioculturel – Quartier Amont Quentin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation de l'opération.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-878

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 335 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 18 888,67 € ;

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 1, en prélevant sur la dotation globale 2006 de 155 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, un montant de 18 888,67 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe II et III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'adaptation des logements dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique ;

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision régionale, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-879

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé » de 823 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, les montants suivants :

- 18 529 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » ;

- 99 678 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs »,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 18 529 €, conformément au tableau joint en annexe I ;

- un montant global de subventions de 99 678 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers déposés en 2005 et au cours du premier semestre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-880

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 7 300 € au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

- 500 € à l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles - A.V.H., pour le développement de la bibliothèque sonore de l'association,

- 500 € au Service de Polycopie des Etudiants des Professions de Santé de Caen, pour l'organisation du Conseil d'Administration de rentrée de l'Association Nationale des Etudiants de Médecine de France à la Faculté de Médecine de Caen les 23 et 24 septembre 2006,

- 1 000 € à l'Association « Le monde de Lucas », pour l'organisation de l'arbre de Noël de l'association, destiné aux enfants malades et à leurs familles de Normandie, en décembre 2006 à Caen,

- 800 € à l'Association pour l'Aide aux Jeunes en Difficulté (AJD), pour la mise en œuvre du dispositif de Formation et d'Education Routière, en direction des jeunes personnes handicapées fréquentant les établissements spécialisés et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT),

- 1 500 € au Secours Populaire Français - Région Basse-Normandie, pour l'organisation de la journée des oubliés des vacances le 23 août 2006,

- 1 000 € à l'Association des Amis de l'Hippodrome Jean Gabin, pour l'organisation de la journée Perce-Neige, le dimanche 25 juin 2006 à Moulins-la-Marche,

- 2 000 € à l'Association « L'enfant bleu - Enfance Maltraitée Normandie », pour le soutien exceptionnel au fonctionnement de l'association ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les subventions accordées au Service de Polycopie des Etudiants des Professions de Santé de Caen, au Secours Populaire Français - Région Basse-Normandie, à l'Association des Amis de l'Hippodrome Jean Gabin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-881

sur l'environnement : Parcs Naturels et Sites - Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un montant de 83 743,38 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche » ;

- sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006 un montant de 12 000 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional du Perche, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 1 000 € pour la structuration des filières identitaires et de qualité du Perche,

- 5 000 € pour les interventions pédagogiques,

- 2 000 € pour les publications sur le patrimoine culturel du Perche,

- 8 743,38 € pour le plan d'actions 2006 du programme ATEnEE,

- 4 000 € pour le schéma de développement touristique du Perche,

- 15 000 € pour la promotion et l'animation du Parc,

- 3 000 € pour l'appui aux manifestations et à la promotion des productions identitaires et de qualité du Perche,

- 45 000 € pour la procédure de révision de la charte,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 7 000 € pour les équipements d'animation et d'accueil à la Maison du Parc,

- 5 000 € pour la valorisation écologique de l'étang de Courboyer ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être versées en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour tous ces dossiers ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-882

sur l'environnement : politiques de l'eau et des risques

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer, dans le cadre de la gestion de la période transitoire du programme « Eau'bjectif Basse-Normandie » :

- à 90 000 € le plafond de la subvention pouvant être accordée à un projet dans le cadre de la période de transition dont les modalités de gestion ont été adoptées en Assemblée Plénière le 22 septembre 2006,

- au 30 juin 2008, la date limite de demande de versement d'une subvention attribuée (dérogation au règlement général des subventions) ;

- d'affecter sur l'AP « Politiques de l'Eau et des Risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant global de 929 099,20 € dont :

- 1 435 € pour le dossier « SAGE »,
- 83 725 € pour le dossier « Restauration et aménagement des cours d'eau »,
- 843 939,20 € pour les subventions attribuées au titre de la période transitoire ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

❑ au titre du dossier « SAGE »,

- 1 435 € à l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe Amont, pour le financement d'une étude sur les zones d'expansion des crues sur les affluents de la Sarthe en amont du Mans,

❑ au titre du dossier « Restauration et aménagement des cours d'eau »,

- 40 222 € à la Communauté de communes de Mortain, pour des travaux de restauration et d'entretien des rivières pour 2006-2007,

- 15 986 € à la Communauté de communes de la Sélune, pour des travaux d'aménagement et d'entretien des rivières pour 2006-2007,

- 417 € à la Communauté de communes de l'Agglomération Saint-Loise, pour la restauration des ruisseaux du Fumichon et du Semilly - 2^{ème} tranche,

- 27 100 € à la commune de Saint-Désir, pour l'aménagement d'ouvrages sur le Cirieux,

❑ au titre de la gestion de la période transitoire

- 843 939,20 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-883

sur l'environnement : Energie, Air et Déchets

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, un montant global de 189 809 € dont :

- 138 726 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- 51 083 € pour le dossier « Qualité de l'air - Economies d'énergie » ;
- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 14 472 € à la ville de Caen, pour l'installation d'une chaufferie au bois, pour assurer le chauffage des serres de son parc horticole,

- 15 000 € à la Communauté de communes de la Suisse Normande, pour l'acquisition d'une chaudière bois destinée au centre aquatique de la Suisse Normandie, à Thury-Harcourt (Calvados),

- 3 000 € à la Communauté de communes de Vassy, pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau de chaleur bois, à Vassy (Calvados),

- 6 854 € à l'EHPAD « Les Demeures de Saintave » (Caumont l'Eventé - Calvados), pour l'acquisition d'une chaudière bois à alimentation automatique,

- 5 958 € à l'EHPAD « Les Demeures de Gaston Renty » (Bény-Bocage - Calvados), pour l'acquisition d'une chaudière bois à alimentation automatique,

- 26 856 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2006-7),

- 25 624 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 2, pour l'opération groupée n° 14 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

Solaire thermique

- 22 721 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

- 9 631 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour la production d'eau chaude sanitaire,

Huiles végétales pure

- 2 110 € à la CUMA Rémalard (Orne), pour l'acquisition d'un kit de filtration,

Pile à combustible

- 6 500 € à la SCIC les 7 Vents du Cotentin, pour l'acquisition d'une pile à combustible de 1 kw,

❑ au titre du dossier « Qualité de l'air - Economies d'énergie »

Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)

- 5 850 € à la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, pour la réalisation d'une AEU sur la commune de Bretteville-sur-Odon,

Qualité Environnementale dans la construction

- 16 883 € à la commune de Saint-Pair-sur-Mer (Manche), pour une AMO de type HQE pour la construction d'un EPHAD,

- 10 200 € à la Communauté de communes d'Orival (Calvados), pour une AMO de type HQE pour la construction de deux groupes scolaires,

- 9 300 € à la Communauté de communes du Pays de Pervenchères (Orne), pour une AMO de type HQE (phase 2) pour la construction d'une école et d'une bibliothèque,

Economies d'énergie

- 8 350 € à Nestlé Clinical Nutrition France (Calvados), pour une étude d'économie d'énergie sur le site de Creully (Calvados),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 15 000 € à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, pour un programme de mesure de la radioactivité et d'information au public,

- 5 000 € à la SCIC les 7 Vents du Cotentin, pour la première phase d'un programme d'étude sur la pile à combustible ;

- de modifier la délibération n° 06-675 en date du 7 juillet 2006 comme suit :

- la subvention de 100 000 € initialement accordée à la ville de Lisieux, pour la construction d'une chaufferie au bois, est attribuée à DALKIA, maître d'ouvrage délégué de l'opération ;

- de prévoir pour les subventions d'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'émettre un avis favorable aux projets de plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Orne et du rapport environnemental ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-884

sur l'environnement : patrimoine naturel

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre de la connaissance du patrimoine naturel, une subvention de 3 000 € au GRETIA, pour réaliser la « campagne papillons » en Basse-Normandie ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-885

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt - bois - soutien aux zones de déprise agricole - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 38 243,50 € pour le complément régional de dotations jeunes agriculteurs, au titre de 2006, pour 21 jeunes agriculteurs des Départements du Calvados et de l'Orne s'installant en zone défavorisée ou périurbaine, les montants individuels accordés figurant dans le tableau joint en annexe,

- 1 720,96 € pour les frais de gestion de la mesure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-886

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt-bois - Forêt-bois - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 55 125 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, les subventions suivantes :

- 35 000 € pour une étude sur l'amélioration génétique du hêtre - phase 2,

- 11 725 € pour une étude sur la mécanisation des coupes feuillues,

- 8 400 € pour la mise en place d'un référentiel Forestier Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-887

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières – agriculture biologique - fonctionnement

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 4 631 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'agriculture biologique, à divers bénéficiaires, un montant total de 4 631 € d'aides à la certification biologique, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-888

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - cidre et poiré - fonctionnement

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 500 € à l'Association La Pomme d'Or, pour la promotion des produits régionaux cidricoles en 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-889

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA à verser 38 814,58 €, pour les aides aux contrats de parrainage, conformément à l'annexe jointe, à partir du crédit certifié disponible par le payeur du CNASEA ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-890

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - aides aux agriculteurs récemment installés - investissement

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation, emploi agricole et études » de 300 000 € votée en 2006, un dossier « Bilans et autres mesures pour les Jeunes Agriculteurs récemment installés » d'un montant de 2 912 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 950 € à M. Vincent MEYER à Pont d'Ouilly (Calvados), pour l'amélioration agronomique des sols de son exploitation,

- 962 € à l'EARL CATEL à Bonnoeil (Calvados), pour l'amélioration agronomique des sols de son exploitation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-891

**sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - soutien aux solidarités et aides
à l'emploi durable - fonctionnement**

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et aux aides à l'emploi durable, une subvention de 2 500 € à M. Jean-Luc ROEDIGER à Foucarville (Manche), pour la création d'un emploi salarié durable en agriculture ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-892

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - filière cheval - investissement

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 1 600 000 € votée en 2006, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 43 844 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, conformément au tableau joint, les subventions suivantes :

- 4 614 € à M. Franck ANNE à Vimoutiers (Orne), pour la construction d'un marcheur,

- 10 000 € à M. Jean-Philippe BORODAJKO à Bissières (Calvados), pour la création de deux pistes d'entraînement et l'installation d'un marcheur,

- 2 662 € à M. Charles NIVARD à Avranches (Manche), pour la réalisation d'une piste d'entraînement,

- 450 € à M. Hugues MARY DIT ROUSSELIERE à Bellou-le-Trichard (Orne), pour l'aménagement d'un sol de manège,

- 10 000 € à Mme Céline SOETE-RAILLE à Maisons (Calvados), pour la construction d'une carrière et l'aménagement du sol d'un manège couvert,

- 3 197 € à la SARL Ecurie du Mont Goubert à Beuvron-en-Auge (Calvados), pour l'aménagement de pistes pour trotteurs,

- 2 921 € à Mme Emmanuelle COUETIL à Moyon (Manche), pour la construction d'une carrière pour chevaux,

- 10 000 € à la SCI de la Chesnaye à Deauville (Calvados), pour le réaménagement du sol de deux carrières d'obstacles ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour le dossier de la SARL Ecurie du Mont Goubert à Beuvron-en-Auge (Calvados) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-893

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - Pôle de compétitivité

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aménagement rural » de 750 000 € votée en 2006, un dossier « Aménagement rural AE » d'un montant de 11 967 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 11 967 € aux Haras Nationaux, pour le fonctionnement du Centre de Ressources au titre de l'année 2006 ;
- de préciser que cette décision n'engage en rien le Conseil Régional de Basse-Normandie quant à sa participation au titre des années 2007 et 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-894

**sur l'agriculture : aménagement rural - développer des activités périphériques à
l'agriculture - filière cheval - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aménagement rural » de 750 000 € votée en 2006, un dossier « Aménagement rural AE », d'un montant de 22 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à Cheval Normandie Association, pour le spectacle « Les chevaux d'or », édition 2006,

- 1 500 € à la Ville de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), pour l'organisation de l'édition 2006 des équiday's à Saint-Pierre-sur-Dives,

- 1 000 € au Centre d'habitat de Condé-sur-Vire (Manche), pour son championnat de France d'équitation de sport adapté 2006 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour le dossier du Centre d'habitat de Condé-sur-Vire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-895

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 06-485 en date du 19 mai 2006 comme suit :
 - de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier du GAEC du Bois Canon, concernant l'acquisition de matériel de transformation laitière afin de prendre en compte les factures à compter du 30 novembre 2005 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-896

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget 2006 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REPRESENTATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2006

Nom	Date	Objet	Lieu
M. BONNEAU	du 1 ^{er} au 3 septembre 2006	Jeux équestres mondiaux 2006 et présentation de la candidature de la Basse-Normandie aux Jeux Equestres Mondiaux de 2014	Aix-la-Chapelle (Allemagne)
M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN et DESCHAMPS, Mme AMELINE	du 5 au 18 septembre 2006	Participation au CIFIT et réunions partenariales	Fujian (Chine)
M. BONNEAU	15 septembre 2006	Comité Exécutif Arc Manche	Maidstone (Grande-Bretagne)

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-897

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 45 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association ArtsAttack !	Promotion de la Région dans le cadre du Festival de Musiques Electroniques "Nordik Impakt" du 15 au 18 novembre 2006 à Caen	20 000,00 €
Association OFF	Organisation du VII ^{ème} Festival de courts métrages "OFF-COURTS" à Trouville-sur-Mer	15 000,00 €
Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie	Soutien de la Région au 15ème Festival Les Boréales du 13 au 26 novembre 2006 à Caen et en Région	10 000,00 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'Association « OFF » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-898

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Anciens Combattants de Lengronne	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association Ouistrehamaise 39-45	Organisation d'une exposition itinérante dans les collèges et lycées de Basse-Normandie pour l'année 2007	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-899

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

- - - - -

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 700 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Cycliste Landellaise	Organisation du challenge Yves Libor le 12 novembre 2006	200,00 €
Association Vélo Club Lexovien	Organisation de la 16ème édition de la journée VTT et Randonnée Pédestre Lisieux La Cerza le 30 octobre 2006	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-900

sur les marchés

Réunion du LUNDI 16 OCTOBRE 2006

Réunie le lundi 16 octobre 2006, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes CAUCHY, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, Mmes FERET, KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, M. LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

I - Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;

II - Autorisation de lancements de consultations

- d'autoriser le Président à lancer les consultations en application des articles 26 à 30 du Code des Marchés Publics, de l'article 74 dudit Code pour les prestations de maîtrise d'œuvre ne relevant pas des monuments historiques, et de l'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics, lorsque les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques .

- d'autoriser les mandataires à lancer les consultations, objet de leur convention de mandat respective, en application des mêmes articles ;

- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;

- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE

I - Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet	14	Dragage d'entretien des profondeurs dans le port de Caen – Ouistreham	Travaux	Lot unique	SODRANORD 93153 LE BLANC MESNIL Cedex	908	Marché à bons de commande Mini : 12 campagnes de dragages Maxi : 20 campagnes de dragages
Sans objet Patrimoine	14	Reprise de trois frontons de l'Aile Sud de l'Abbaye aux Dames de Caen	Travaux	Lot unique	SOCIETE FALAISIENNE DE COUVERTURE 14700 LA HOGUETTE	903	61 722,44
Sans objet Patrimoine	14	Transfert des serveurs informatiques au sous-sol du bâtiment Clémenceau à l'Abbaye aux Dames de Caen – Aménagement d'une salle informatique	Travaux	Lot 2 : Menuiserie Bois	HARET DECO 14280 AUTHIE	903	11 709,29
				Lot 2 bis : Serrureries	SCM 14320 ST MARTIN DE FONTENAY	903	8 580,10
ICADE-G3A	14	Renforcement de la charpente des ateliers du Lycée Dumont d'Urville à Caen	Travaux	Unique – charpente	FREYSSINET 91127 PALAISEAU	902	79 949,83
ICADE-G3A	14	Réfection d'étanchéité de façades et remplacement de fenêtres au lycée Rabelais à HEROUVILLE ST CLAIR	Travaux	Lot 1 – Menuiserie Extérieure	B'PLAST 14500 VIRE	902	Offre de base : 18 325,77 Option n°2 : 378,40
				Lot 2 – Peinture - Ravalement	PIERRE SAS 14652 CARPIQUET	902	36 616,66

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
ICADE-G3A	14	Réfection de l'étanchéité du bâtiment logement et rénovation d'un sanitaire dans l'externat à l'EREA les Marettes à HEROUVILLE ST CLAIR	Travaux	Lot 1 – Étanchéité	SMAC 14123 IFS	902	31 355,55
D.D.E.	61	Lycée des Andaines de La FERTE-MACE – Réfection des gymnases et des espaces extérieurs.	Travaux	Lot n° 1 - charpente - couverture - bardage.	BRUNET 61600 LA FERTÉ-MACÉ.	902	232 218,32
				Lot n° 2 - menuiseries métal et bois - serrurerie	LEBAILLY 61104 FLERS.	902	48 042,00
				Lot n° 3 - faux-plafonds.	GERAULT Menuiserie 61100 LA LANDE PATRY	902	23 240,00
				Lot n° 4 - plomberie - chauffage.	S.C.F. 61600 LA FERTÉ-MACÉ.	902	25 988,28
				Lot n° 5 - électricité.	EBI CHATEL 61600 LA FERTÉ-MACÉ	902	50 699,12
				Lot n° 6 - carrelage.	LEROYER 61350 PASSAIS LA CONCEPTION	902	25 125,60
				Lot n° 7 - peinture.	GAGNEUX 61200 UROU ET CRENNES	902	49 424,95
				Lot n° 8 - sols sportifs.	TENNIS ET SOLS 51350 CORMONTREUIL	902	81 833,00
				Lot n° 10 - clôture.	ESPACES CLOTURES 53150 JANZÉ.	902	42 827,02
				Lot n° 11 - espaces verts.	GORONNAISE DE JARDINS. 53120 GORRON.	902	8 518,74
ICADE G3A	14	Travaux de peinture et de menuiseries dans les ateliers à l'EREA les Marettes à HEROUVILLE ST CLAIR	Travaux	Lot 2 - Électricité	DODEMAN 14000 CAEN	902	15 040,13

I.2 - AVENANTS

[illegible]

[illegible]

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
ICADE-G3A	14	Restructuration de locaux d'accueil et d'enseignement au lycée Chartier à BAYEUX	Travaux	Lot n°10 – équipements de salles de sciences Marché n° 379.06	POSSEME 56200 SAINRT MARTIN / OUST Avenant n° 1	902	+ 1 236,53 + 4,97 %
Mise en place de paillasses humides et de blocs de prises de courant complémentaires, à la demande de l'établissement pour les salles 110 et 112							
D.D.E.	61	L.T. « Gabriel » d'ARGENTAN.Restructuration des ateliers.	Travaux	Lot n° 1 – maçonnerie - travaux extérieurs. Marché n° 120-05	MARTIN CONSTRUCTIONS 61120 VIMOUTIERS Avenant n°1	902	+ 11 339,50 € + 3,40 %
A la demande de l'établissement, ouverture de deux châssis et modification de cloisons – dévoiement des réseaux « gaz » extérieur et création d'une rampe d'accès suite à une observation du bureau de contrôle.							
D.D.E.	61	L.T. « Gabriel » d'ARGENTAN. Restructuration des ateliers.	Travaux	Lot n° 7 - plomberie-sani-taire-chauffage-ventilation Marché n° 233-05	SANI-CHAUFFAGE DUCRE 61200 ARGENTAN Avenant n°1	902	+ 17 423,05 € + 3,49 %
Suite à une observation du bureau de contrôle, fourniture et pose d'échangeurs à plaques dans les ateliers thermiques et dévoiement des réseaux gaz existants pour mise en sécurité							
Sans objet Direction des transports		Fourniture et mise en œuvre des équipements et des services associés au Réseau Régional VIKMAN	Fourniture	Marché n°295.05	MASSELIN COMMUNICATION 14123 IFS Avenant n°1	905	0,00€
Le présent avenant a pour objet d'inclure au marché un nouveau catalogue des prix.							
Sans objet Communication		Impression du magazine Reflets du CRBN	Service	Marché n°39.06	LENGLET 59540 CAUDRY Avenant n°1	930	0,00 €
Le présent avenant a pour objet d'ajouter des références au bordereau de prix concernant le coût de réimpression du magazine Reflets. Pour une réimpression basée sur 10 000 ou 16 700 exemplaires. Les prix unitaires sont : - pour 10 000, le coût au mille est de 794 € HT, le mille supplémentaire est de 464 € HT et le mille en moins est chiffré à 417 € HT - pour 16 700, le coût au mille est de 528,15 € HT, le mille supplémentaire est de 330,60 € HT et le mille en moins est chiffré à 297,60 € HT Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché.							

II - Autorisation de lancement de consultation

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
ICADE G3A	14	Services Travaux	Changement d'intitulé : Restructuration de l'internat et des locaux de l'infirmerie au lycée Jules Verne à Caen en lieu et place de « Restructuration de l'internat » (CP 20/2/04)
ICADE G3A	14	Services Travaux	Restructuration de l'externat et des locaux BTS et ETC au lycée Arcisse de Caumont à Bayeux
ICADE G3A	14	Services Travaux	Création d'une aire de montage « charpente » au lycée Albert Sorel à Honfleur
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Changement d'intitulé : Réhabilitation et construction d'un atelier pédagogique porcin et d'un bâtiment de séchage en grange au Lycée Agricole de Saint Lô – Thère en lieu et place de " Réhabilitation et construction d'un atelier pédagogique porcin au Lycée Agricole de SAINT LO THERE" (CP 21/4/06)
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Aménagement de l'infirmerie au lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Construction d'un internat et aménagement d'un lieu de vie au lycée Robert de Mortain à Mortain
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Mise en conformité des ateliers de chaudronnerie au lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Construction d'un internat au lycée maritime et aquacole de Cherbourg
Normandie Aménagement	50	Services Travaux	Récupération des eaux de pluie au lycée agricole de Coutances
DDE	61	Services Travaux	Rénovation de la centrale d'aspiration de copeaux de l'atelier de menuiserie au lycée Les Andaines à La Ferté Macé
Sans objet	14 50 61	Services	Diagnostic thermique des bâtiments des lycées de Basse Normandie